

Les Gîtes de Kerleuquer - Contrat de location saisonnière classée 2 étoiles en 2022.

Adresse de la location : 23 à 31 Rue de la fontaine 29740 Plobannaec-LESCONIL

(à entourer) Studio 27 Gîte 23 Gîte 29 31 Rdc ou/et 31 Etage

Proposition de location entre M. LE FLOC'H propriétaire et

Nom et adresse des contractants

Profession

Profession

☎ :

☎ :

E-Mail :

Nombre Adultes : Enfants : - 2 ans 2 à 18 ans :

☞ Animal à signaler et assurer obligatoirement

☞ Locataires prévus : Nom prénom âge

Identité (obligatoire pour l'assurance annulation)

☞ Où avez vous relevé l'offre de location ?

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)

- Offices de tourisme
- Mon site kerleuquer.free.fr
- Sur place
- Recommandé par des amis ou la famille
- Leboncoin
- Airbnb
- Abritel
- Autres sites (Merci de préciser le site)

Dates du séjour : du 2024 à 16 H (ou plus tôt si convenu) au 2024 à 10H

Prix de la location Euros. Les charges et prestations ci-dessous sont incluses ou non selon nos accords convenus.

-Taxe de séjour 2 étoiles (Tarif en vigueur 0,90 € par nuitée et personne majeure en 2024) **en sus** -CSG, RDS, RSA etc. (17,2% en 2024) **inclus**

-Forfait de charges (eau, gaz, EDF) **inclus** selon Bases et limites du forfait dans conditions générales.

-Chauffage électrique (N° 29) ou Chauffage central au fuel (N° 23, 27, 31) **inclus** (15/10 au 30 Avril), **sinon en sus selon prix en vigueur.**

Pour info en Janv. 2024 : Consommation EDF selon compteur (0,25 €/KWh) ou Consommation eau selon compteur (6 €/ m³).

Assurance annulation, **éventuelle**, à prendre par vos soins chez votre assureur ou sur un site spécialisé comme : <https://www.albinet.fr/fr/>

Le cas échéant, **la participation** aux charges, par personne supplémentaire et **par nuitée**, en plus des personnes prévues ci-dessus est de **6 à 10 Euros**, selon le cas (nombre, durée, dates, etc...), dans la limite du nombre de couchages de la location, et **après accord** du propriétaire.

Chaque location dispose de TV écran plat, four, frigo/congélateur (freezer dans studio), cafetière et expresso, bouilloire, mixer, autocuiseur, table et fer à repasser. Salon de jardin, parasol, barbecue. Lave-vaisselle dans gîtes 29, 23 et 31 Rdc. Les gîte 23, gîte 29 et studio 27 disposent de terrasses. Tous les jardins sont privatifs et clos. **Chaque location** dispose d'un emplacement de voiture dans le parking privé intérieur réservé aux locataires. Le montage de tentes (sauf accord) et les jeux de ballons (foot, etc.) sont interdits dans la cour et le jardin. **Wifi** dans les Gîtes et Studio. **Internet Box 4 G** dans maison 31.

Certains équipements ou prestations sont à réserver et peuvent être fournis gratuitement **ou avec supplément (en gras italique)** :

- Chaise BB
- Lit parapluie 120 x 6
- Baignoire BB
- Fourniture Draps**
- Fourniture Serviettes**
- Lave-linge**
- Parking voiture supplémentaire**
- Wifi**
- Supplément animal**
- Nettoyage fin de séjour**

Le contrat doit être complété, signé et accompagné d'un acompte d'environ 30%, soit Euros. Il peut être encaissé ultérieurement sur demande.

Afin de ne pas pénaliser d'autres demandes en cours, l'**engagement** de la location prendra effet à la réception

-Soit du courrier (contrat + chèque acompte), envoyé par lettre suivie.

Ne pas oublier de me communiquer la photo de la lettre suivie, (par SMS ou mail), ce qui me permettra de **bloquer** aussitôt la location.

- Soit du mail avec contrat complété et signé, et virement **instantané**, (ou virement classique (2/3 jours) et dans ce cas, envoi de la preuve du virement).

Le locataire devra faire parvenir au moins un mois avant l'arrivée, un second acompte du même montant. Il pourra également vous être demandé à votre arrivée un carnet de santé à jour pour un animal éventuel, ainsi que l'attestation extension villégiature qui étend votre responsabilité civile aux locaux loués, et qui prouve que vous êtes assurés pendant votre séjour. (Attestation fournie gratuitement, sur demande, par votre assureur).

Le solde de la location et la caution de 200 € sont à régler à l'arrivée.

J'ai pris connaissance des photos, descriptifs et plans des locations, et j'accepte sans réserve les conditions générales et d'annulation, ci après et/ou disponibles sur mon site.

Courrier, chèque ou virement à adresser au propriétaire :

M. LE FLOC'H Jean Louis
25, rue de la fontaine – Kerleuquer
29740 LESCO NIL

A

Le

☎ : 06 31 33 19 51

06 52 42 84 21

E-mail : kerleuquer@gmail.com

Pour mémoire, ancien site non à jour : <http://kerleuquer.free.fr>

☞ **Le locataire : (écrire lu et approuvé, et signer)**

Conditions générales.

Assurance annulation facultative : au recto du contrat, vous trouverez un lien vers un site proposant des prix attractifs. Vous pouvez également contacter votre assureur habituel. Cette assurance permet entre autre, le remboursement de l'acompte de réservation en cas de désistement couvert par le contrat que vous avez souscrit.

Annulation du fait du client ou non présentation : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée avec A.R. La période d'annulation débutera à compter du jour de réception de l'avis. Elle se fera aux conditions suivantes :

- a) Vous bénéficiez d'une assurance annulation : reportez-vous à votre assurance.
- b) Vous ne bénéficiez pas d'une assurance annulation : le remboursement est effectué comme suit :
 - Si la date d'annulation par rapport au début du séjour est supérieure à 30 jours, l'acompte versé reste acquis.
 - Si la date d'annulation est comprise entre 30 et 15 jours, : 50 % du prix du séjour est dû.
 - Si la date d'annulation est comprise entre 14 jours et le jour d'arrivée, la totalité du prix est due.
 - Si le locataire ne se présente pas au jours et heures convenus, et sans avis notifié au propriétaire pour modification, la totalité du prix est due. Dans ce cas le propriétaire peut redispoper du logement dès le soir à 19 H.

Annulation du fait du propriétaire par mail ou téléphone (Jamais arrivé en 41 ans de location, mais mieux vaut prévoir les conditions contractuelles ...)

Si un arrangement, (modification des dates, ou de location par exemple), n'est pas possible, la location est annulée.

Les sommes déjà versées seront remboursées intégralement sous 48H et un dédommagement est prévu pour vous aider à retrouver dans l'urgence une autre location.

- Si l'annulation a lieu moins de 48 H avant l'arrivée, une indemnité de 50 % du montant de la réservation.
- Si l'annulation a lieu entre 30 jours et 48 heures avant l'arrivée, une indemnité de 25 % du montant de la réservation.
- Si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant l'arrivée, une indemnité de 10 % du montant de la réservation.

Arrivée, remise des clés : Vous devez impérativement me téléphoner pour prévenir de votre horaire d'arrivée.

Un appel la veille pour convenir des horaires est souhaité, tout comme un appel quand vous sortez de Quimper, soit environ 30 minutes avant l'arrivée. Les clés vous seront remises lors de l'accueil, après la visite des lieux, contre le versement du solde du loyer et de la caution.

Si l'accueil ne peut pas être réalisé tel que prévu (jours fériés, heures tardives etc.), vous trouverez les clés à l'endroit convenu au préalable, et vous pourrez vous installer. Dans la location, un petit guide d'accueil vous aidera (parking, internet...).

Inventaire : Les locations sont conformes aux descriptifs, photos, plans de masse et de situation décrits sur ce site. Le ménage a été effectué avant votre arrivée. Le propriétaire se réserve le droit de faire évoluer l'inventaire général et la liste des ustensiles de cuisine sur des points de détail sans nuire au confort général. En cas de non-fonctionnement d'un équipement, d'une anomalie constatée ou d'un objet manquant durant le séjour, me prévenir afin de prendre les mesures nécessaires pour votre confort et celui des locataires suivants.

Animaux : Aucun animal non prévu initialement à la signature du contrat ne sera accepté sauf accord préalable du propriétaire qui fixera le supplément. La détention d'un animal familier dans la location est subordonnée au fait que le dit animal ne cause aucun dégât aux locations, ni aucun trouble de jouissance aux autres locataires. L'animal ne devra pas troubler la tranquillité du voisinage et sera éventuellement tenu en laisse à la demande du propriétaire ou des autres locataires. Chaque locataire devra apporter le nécessaire pour leur animal, qui ne devra pas rentrer dans les chambres ni monter sur les lits ou canapés, et devra laisser les lieux intérieurs comme extérieurs propres. Par arrêté préfectoral, les chiens et chats ne sont admis que sur présentation d'un certificat antirabique en cours de validité. Ils doivent en outre être identifiés par tatouage ou port d'un collier d'identité, et exempts de parasites, puces etc... **et assurés.**

Jouissance des lieux : Les lieux seront utilisés à usage d'habitation et non pour des fêtes bruyantes. L'exercice d'activité artisanale ou commerciale, ainsi que la sous-location des locaux est interdite. L'apport d'objets meublants personnels (télévision, lits supplémentaires, etc.) ou d'objets bruyants (guitares, amplis, violons, binious etc...) dans la location n'est pas autorisé sauf accord écrit du propriétaire. Le locataire se doit de jouir de la location en bon père de famille et de veiller à l'entretien des locaux. Les lieux sont garnis de meubles, couvertures, alèses, oreillers, ustensiles de ménage et de cuisine en bon état de propreté et en quantité suffisante. Les draps, taies d'oreillers, et le linge de maison pourront être fournis éventuellement contre supplément. à réserver à l'avance.

- Draps (housse + dessus + taies d'oreillers) 10 euros par literie
- Kit serviettes (1 grande + 1 petite) 5 euros par kit

Charges au réel ou dépassement du forfait : Lorsqu'un forfait de charges est inclus dans le prix de la location, celui-ci s'entend pour des consommations normales et températures de saison. Afin de limiter les abus, et/ou participer au surcoût de consommations, un supplément de charges (0,25 € le Kw/h, et 6 € le m³ d'eau), sera dû en cas de dépassement des bases suivantes.

- **Eau**: - 0,8 m³ d'eau par personne et par semaine.

- **Edf** par semaine : Studio 27, 15 Kw/h. Gite 23, Maison 31 rdc ou 31 étage, 30 Kw/h, (Maison 31 en entier) 60 Kw/h, et Gite 29 50 Kw/h (saison) et 300 Kw/h période de chauffe. En période de très grand froid exceptionnel, un supplément de charges de chauffage sera donc demandé. Pour info, les températures négatives sont exceptionnelles à Lesconil, en bord de mer, uniquement quelques jours dans l'année.

Ces prix sont donnés à titre indicatif, car en cette période d'incertitude, le prix de l'énergie sera vendue à prix coutant, mais pourra évoluer fortement.

Caution : Le chèque de caution servira de garantie. Le locataire devra régler avant le départ les sommes encore dues à titre de suppléments (hébergement de personnes supplémentaires, animal non signalé, dépassement des consommations du forfait de charge, fourniture de matériel non prévu initialement, bois, machine à laver, lit BB ou autre, etc.). De même le locataire devra indemniser le propriétaire en cas de non-respect des clauses du contrat (ménage non fait ou insuffisant, nettoyage des extérieurs et intérieurs souillés par des animaux, etc...) ou en cas de dégâts éventuels, détérioration de matériel ou tout autre fait causant préjudice au propriétaire. En cas de non-règlement, ces sommes pourront être retenues sur la caution sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

État des lieux : Convenir **la veille du départ** de l'heure envisagée, normalement le matin entre 8 H et 10 H. La caution sera rendue intégralement si le ménage et l'état des lieux sont corrects car ils doivent être rendus en parfait état de propreté par le locataire qui aura fait son affaire du ménage courant durant son séjour et d'une remise en état complète avant son départ. Si le propriétaire ne peut pas faire l'état des lieux (départ la nuit par exemple), et que tout est en état et le ménage fait correctement, la caution sera dans ce cas, réexpédiée sous 48 H ou détruite avec votre accord. En cas de litige les cautions peuvent être encaissées en règlement des sommes éventuellement dues, et le solde éventuel restitué sous environ 20 jours (délai d'encaissement des chèques), si aucun accord amiable ne peut être conclu.

Signature du locataire :